

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - Rue de la Barre à DIGOIN, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 23 juin 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_092 - MOBILITE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Depuis 2021, la Communauté de Communes du Grand Charolais est compétente en matière d'organisation de la mobilité et est Autorité Organisatrice de Mobilités de second rang. A ce titre, elle est en charge de la gestion de la ligne de transport urbain de Paray-le-Monial.

Cette ligne de transport fait l'objet d'un contrat de délégation de service public confiée à un opérateur privé au terme d'une mise en concurrence. Le précédent contrat est arrivé à échéance le 30 juin 2024.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, un nouveau contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service public de transport de voyageurs sur la commune de Paray-le-Monial a été conclu par le Grand Charolais avec la société TRANSARC pour une durée de 8 ans.

Par avenant n°1, approuvé par le conseil communautaire du 14 octobre 2024, la société TRANSARC a sous-traité le contrat précité à la société TRANSARC AQUILON.

Chaque année, les délégataires ont pour obligation de produire un rapport qui doit être présenté au conseil communautaire. Tel est l'objet de la présente délibération qui porte à votre connaissance le rapport d'activité 2025 du PLM par TRANSARC AQUILON.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-3,

Vu le contrat de concession conclu avec la société TRANSARC pour l'exploitation du service public de transport de voyageurs sur la commune de Paray-le-Monial,

Vu l'avenant n°1 au contrat précité approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 14 octobre 2024,

Vu le rapport d'activité 2025 transmis par TRANSARC AQUILON joint en annexe et disponible en téléchargement à cette adresse :
https://drive.google.com/drive/folders/1uumhbd-Ck-3WUKpOxyfGjpW_Wuj1namu?usp=drive_link,

Considérant que dès la communication du rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 11/06/2026,

Considérant la consultation de la Conférence des Maires en date du 11/06/2026,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De prendre acte du rapport d'activité 2025 joint en annexe relatif à la délégation de service public conclu avec la société TRANSARC et sous-traité à la société TRANSARC AQUILON.**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 72	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 61	Votants : 70

Délégués Communautaires Présents :

Valérie MANIAS, Jean-Marc DESSERT, Gérard AUPOIL, Nadine DEGUT, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, Catherine MICHEL, Martine SANSANESE, Fabrice CHARLES, Eric GOURLIER, David BÊME, Nathalie BOTTAN, Nathalie COQUELIN, Elisabeth DE ASCENSAO, Thierry DESJOURS, Magali DUCROISSET, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Jessica MARRHIC, Norbert BURTIN, Jean-Michel ROSSAT, Thierry VUILLEMIN, Pascal LASNE DESVAREILLES, Alexandre VINCENT, Patrick BOUILLON, Elodie MATHIEU, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Martine COURNIER, Arnaud MARTIN, Jean-Luc BOUILLON, Daniel PAGE, Nicolas LORTON, Aurélie BOULOGNE, André ACCARY, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphanie FOURRIER, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY, Jean-François CARMIER, Mathieu GUYOT DE CAILA, Roland GOYARD, Eric BRAZ, Armand FORGEAT, Patrick PAGES, Marc DEROO, Didier ROUX, ERIC BOURDAIS, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Jean-Claude MICHEL, Frédéric AVIDOS, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Gilles CHARDEAU, Jacques DEPERNON

Délégués ayant donné pouvoir :

Guillaume CHAUVEAU à Cédric FRADET, Georges BORDAT à Julien GAGLIARDI, Emmanuel REY à Xavier FORET, Annie BOISSARD à André ACCARY, Fabienne MARGIELA à Yves LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT à Michel TRAVELY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Ouaffa VASSE à Myriam PEJOUX, Richard PERRIER à ERIC BOURDAIS

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Martine CARNOT FOURNIER, Philip GUYOT DE CAILA

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais